

Salle de séance virtuelle

- Enregistrement d'auditions
- Auditions dans des sites ou locaux distants l'un de l'autre
- Conférences associant différents participants
- Enregistrement et téléchargement
- Service de traduction

Comment fonctionne la salle de séance virtuelle ?

Une seule fois :

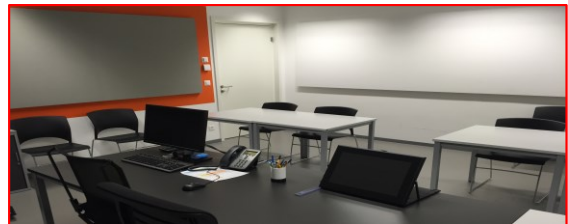
- Choisir un fournisseur d'accès
- S'enregistrer auprès du fournisseur d'accès

Se réunir en séance ou procéder à une audition :

- Convenir de la date et de l'heure de la séance
- Réserver la salle de séance virtuelle
- Se connecter au navigateur internet et tenir la séance
- Télécharger d'éventuelles données vidéo et les joindre au dossier

Quel est l'équipement nécessaire ?

- Ordinateur portable/PC ou appareil mobile
- VidéoCam et microphone (modèles couramment commercialisés)
- Salle de séance virtuelle auprès d'un fournisseur d'accès
- Liaison Internet



Où se procurer ce service ?

Entreprises disposant de serveurs en Suisse, p.ex.

- Nevicom (GE)
- Cyberfish (SZ)
- T-Systems (BE)

Sécurité et protection des données

- Liaisons cryptées (SSL)
- Fournisseur soumis au droit suisse
- Seulement participants enregistrés
- Fichier vidéo enregistré est téléchargé, puis effacé automatiquement
- Inaltérabilité du fichier vidéo, à l'instar du dossier papier

Expériences au quotidien

- Ministère public de la Confédération
- Ministères publics VD et TI

Avantages

- Économies de coûts et de temps (moins de transports et de déplacements)
- Meilleure protection des témoins/victimes
- Solution à prix avantageux, rapidement disponible

Renseignements "VidéoConférence"

Laurent Maye, procureur VD
laurent.maye@vd.ch

Jens Piersbergen, programme HIJP
jens.piesbergen@kkjpd.ch

Et sur www.his-programm.ch